

# COMMUNE DE DOUDEAUVILLE

Séance du Conseil Municipal du 29 novembre 2019 à 20H

## PROCÈS VERBAL

Le Conseil Municipal a été convoqué par courrier en date du 19 novembre 2019, L'ordre du jour joint à la convocation est le suivant :

- 1) Fêtes de fin d'années ;
- 2) Convention avec C.C.P.H.M.;
- 3) Rectificatif DM SPANC n°1;
- 4) Chemins de randonnées CCDS
- 5) Don Association La Parentoise.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures, procède à l'appel des membres présents et donne lecture de l'ordre du jour. Tous les membres sont présents, à l'exception de M. Guillaume TREUNET et de M. Stéphane COANON, excusés, et de M. Jérémy VASSEUR.

Est élu secrétaire de séance M. David OBERT.

### 1) FETES DE FIN D'ANNÉE

a) Pour l'**Arbre de Noël des enfants** du 15 décembre 2019 : les conseillers décident de renouveler les cartes cadeaux pour les 8/10 ans et les jouets pour les 2/7ans.

Le budget reste fixé à 14 € par jouet et carte cadeau.

Le budget du spectacle de cette année, des marionnettes, est de 850 €.

Un gouter sera servi avec des brioches et du chocolat chaud.

b) Le **Marché de Noël** est reconduit le même jour que l'Arbre de Noël : le 15 décembre 2019 à partir de 14h. Les exposants arriveront vers 13h.

Le tarif des boissons est fixé comme suit :

- vin chaud, chocolat chaud : 1 €
- Café : 0,50 €

Rendez-vous est donné à tous les conseillers disponibles vendredi 13 dès 14h pour préparer la salle et installer une estrade, et le samedi 14 à partir de 10h pour installer les chapiteaux et éventuellement finir de préparer la salle.

c) **Repas fin d'année et colis du personnel** : la date est fixée au samedi 21 décembre à 19h30.

Monsieur le Maire se charge de la composition des colis avec un adjoint.

d) **Vœux du Maire** : la date est fixée au samedi 18 janvier 2020 à 19h.

### 2) CONVENTION AVEC C.C.H.P.M.

La Communauté de Communes des Hauts Pays Montreuillois (C.C.H.P.M.) ayant pris la compétence des services périscolaires, les conventions prises avec les communes de Parenty et de Bezinghem concernant le fonctionnement du RPI ainsi que du celui de la garderie sont devenues caduques au 1<sup>er</sup> janvier de cette année.

Il est donc nécessaire de délibérer afin d'autoriser M. le Maire à signer les nouvelles conventions en ce sens avec la C.C.H.P.M.

Après en avoir délibéré, les conseillers autorisent le Maire à signer la convention régissant le fonctionnement du RPI de la Course et celle pour le fonctionnement de la garderie périscolaire avec la C.C.H.P.M.

Il est bien noté que ce changement d'organisation ne doit avoir aucun impact financier sur notre commune.

Des nouvelles conventions en lien avec le matériel et le chauffage de la garderie, ainsi que le chauffage de la salle de repos des maternelles seront prises avec les communes de Parenty et de Bezinghem.

### **3) RECTIFICATIF DM SPANC N°1**

Annule et remplace la décision modificative du 14 juin 2019 concernant le BP 2019 :

Le conseil décide de modifier le Budget Primitif 2019 comme suit :

Dépenses d'investissement : a 458110 : - 1 600 €

Recettes d'investissement : a 001 : 40 000 € (excédent d'investissement reporté)

### **4) CHEMINS DE RANDONNEE CCDS**

Suite à l'ouverture prochaine de la Maison du Cheval à Samer, La Communauté de Commune de Desvres Samer (CCDS) mets en place des chemins de randonnées pour les cavaliers et pour les attelages : le sentier de La Vallée d'Eustache et le sentier des Courtils.

Il est donc demandé aux conseillers de délibérer afin d'accepter le passage de ces chemins sur le territoire communal.

M. Jean-Louis DELATTRE signale que les panneaux sont déjà en cours d'installation alors que la délibération du conseil n'est pas encore prise.

Il est fait lecture des délibérations proposées.

Les articles 4 posent problème aux conseillers : en effet, ils engagent la commune sur des « travaux d'engagement lourds » comme des parkings ou un renforcement des assises des chemins. Les chemins communaux sont tous en bon état suite aux derniers travaux effectués, et les conseillers refusent de supporter des coûts supplémentaires pour le passage des sentiers de randonnées de la CCDS.

Les conseillers refusent donc à l'unanimité de délibérer pour le passage des sentiers de randonnées La Vallée d'Eustache et Les Courtils dans les conditions demandées par la CCDS.

### **5) DON ASSOCIATION LA PARENTOISE**

Comme l'an passé, l'association «La Parentoise» de Parenty a décidé de faire un don par chèque de 218 € à la commune, correspondant à la moitié des bénéfices du 14 juillet.

Les conseillers acceptent le don.

Monsieur le Maire clôt la séance à 21H45

Le compte rendu a été affiché à la mairie.